



Toulouse
Patrimoine
d'Avenir

Site patrimonial
remarquable



Toitures N°1

Les toitures en tuiles canal

→ La toiture d'un bâtiment est le premier élément de perception et d'intégration paysagères d'un ensemble de constructions ; elle **reflète une unité** entre les matériaux des différentes époques.

Vous habitez en Site patrimonial remarquable, dans le cœur historique de Toulouse : la tuile canal est la **tuile traditionnelle** des couvertures des édifices.

Que faire pour conserver votre toiture en tuiles canal ?

1/ Faites-la remanier

Il s'agit dans ce cas de **reconstituer la toiture** en remplaçant les tuiles déposées et en changeant celles abîmées. La pente traditionnelle de la toiture est de 33%. Dans le cas où le couvrant (tuile visible de dessus) n'est pas en tuile ancienne, la tuile visible sera une tuile de récupération. Les toitures des constructions existantes doivent être maintenues dans leurs caractéristiques (pente, matériau), sauf restitution d'un état antérieur connu.

2/ En cas de réfection de toiture

- Il ne faut pas utiliser un ensemble de tuiles panachées uniquement neuves.
- En cas d'impossibilité de récupération de tuiles, l'utilisation de tuiles canal neuves vieillies est tolérée.
- Un mélange de tuiles de récupération et de tuiles neuves peut être réalisé si la quantité de tuiles de récupération est insuffisante pour réaliser une couverture complète.

Gouttières et descentes d'eau :

- Les descentes d'eau sont placées à l'angle de l'édifice pour une meilleure intégration.
- Les gouttières et descentes **en PVC sont interdites**, seul le zinc ou le cuivre sont autorisés.

- Les évacuations d'eaux usées domestiques résiduelles provenant des appareils sanitaires et des cuisines, et eaux vannes, provenant des WC ne doivent pas être raccordées aux descentes pluviales (eaux de pluies, etc.).

3/ En cas de nouvelle réalisation

Pour réaliser une couverture en tuiles canal, deux tuiles sont nécessaires. L'une s'appelle tuile de courant, l'autre tuile de couvert, de teinte rouge à rouge brun. Les débords de toiture seront à chevrons et voliges apparents (planches utilisées pour réaliser la sous-face du débord de toiture) sans planches de rives, avec des gouttières en zinc. Les tuiles fabriquées avec un autre matériau que la terre cuite ou induisant une pente différente **sont interdites** car elles ne sont pas représentatives de l'architecture de la ville.

BON À SAVOIR

L'ensemble des travaux à réaliser sur une toiture est soumis au dépôt d'une déclaration préalable auprès du service des autorisations d'urbanisme de la mairie de Toulouse qui consultera pour accord l'Architecte des Bâtiments de France.

Contact : voir au verso

Exemples de restaurations

oui



Restauration conforme

oui



Ensemble de tuiles canal

oui



Toitures remaniées

non



Fibrociment interdit

non



Revêtements hétéroclites interdits

non



Revêtements hétéroclites interdits

non



Revêtements hétéroclites interdits

Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr



MAIRIE DE  **TOULOUSE**
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !